

Allocution d'ouverture
de l'après-midi de travail organisé par le CEPRI
avec les associations nationales de collectivités territoriales
le 30 juin 2009 au Sénat

Quelle position commune adopter pour la transposition de la directive européenne ?

Je tiens à vous remercier tout particulièrement de votre présence aujourd'hui à cette réunion que nous avons dû convoquer dans des délais extrêmement courts afin de nous préparer à la réunion organisée par le Meeddat le 30 juin prochain, sur la transposition de la directive inondation. En ce mois de juin, plusieurs de nos partenaires n'ont pas pu concilier des emplois du temps chargés et m'ont prié d'excuser leur absence, en particulier l'assemblée des départements de France, avec laquelle le CEPRI entretient des liens privilégiés.

Pourquoi nous réunir aujourd'hui et pourquoi envisager de présenter une position commune de la part des associations nationales de collectivités territoriales, face à la proposition que l'État va nous faire pour la transposition de la directive européenne sur la gestion et la prévention des inondations ?

A mes yeux, la réponse est simple : la transposition de la directive et l'occasion unique de disposer enfin d'une stratégie nationale de prévention des inondations qui soit à la hauteur de l'exposition de notre pays à ce risque naturel. Depuis cinq ans que j'ai lancé l'idée de créer le CEPRI et depuis deux ans et demi que j'ai l'honneur de présider à sa destinée, chaque jour me renforce dans la conviction que nous ne mesurons pas, en France, à quel point notre développement économique est susceptible d'être profondément perturbé et mis à mal à la suite d'une inondation généralisée..

Est-ce que nous réalisons bien qu'une inondation de la Seine similaire à celles de 1955 peut se reproduire deux fois par siècle, et qu'elle immobilise l'activité économique dans toute l'Île-de-France et même une partie de la France entière pendant deux à trois semaines ? Sommes-nous conscients qu'une inondation de type 1910 sur la Seine, ou 1875 sur la Garonne, ou 1856 sur la Loire, ou 1840 sur le Rhône se reproduira certainement et que chacune peut générer des dommages bien supérieurs aux capacités de notre régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. Et elles demanderont chacune, plusieurs mois de reconstruction particulièrement difficiles avant que la Nation retrouve un niveau de fonctionnement normal. Ces événements sont chacun 5, 10, 20, 50 fois plus dommageables que les tempêtes de 1999 ou 2008 et que tout événement d'inondation que nous avons vécu dans les 50 dernières années. Or nos territoires aujourd'hui ne sont pas suffisamment préparés pour faire face et se relever rapidement lors de tels événements.

Les Anglais à la suite des inondations dramatiques de 2000 et de 2007, les néerlandais à la suite de la catastrophe de 1953 et de la crue de 1999, les Allemands à la suite des crues de 2002 et 2006 mais aussi les Tchèques et les Roumains, tous ces pays qui sont en concurrence économique avec nous, et qui ont connu récemment des événements graves, ont mis en place des stratégies nationales de prévention des inondations autrement plus ambitieuses que notre politique actuelle.

Le souhait du CEPRI est clair :

- ü il est temps pour la France de disposer d'une stratégie pour les 15 à 20 ans à venir et non plus d'une superposition de règlements souvent mal vécus et mal acceptés sur le terrain ;
- ü cette stratégie doit découler d'une prise de conscience nationale, partagée par tous ceux qui peuvent agir pour réduire les conséquences des inondations sur leurs biens ou leurs activités ou leur territoire ;
- ü c'est l'aménagement et le développement du territoire qui doivent être au coeur de cette stratégie et non pas la seule gestion des crues et des débordements des rivières ; il faut changer la gouvernance et mettre les gestionnaires du développement économique du territoire au coeur de la prévention des inondations.

La proposition du Meeddat vis-à-vis de la transposition de la directive ne nous semble pas suffisamment ambitieuse à cet égard. Le CEPRI considère que l'État reste trop au centre d'une transposition qui doit être plus largement ouverte à l'ensemble des parties prenantes, comme l'impose la directive elle-même. Aussi il y a vraiment une occasion à saisir aujourd'hui, pour proposer le 30 juin prochain une perspective plus ambitieuse et une gouvernance associant davantage les collectivités territoriales et les parties prenantes qui aménagent le territoire.

A nos yeux, il faut :

- ü Changer notre conscience du risque, en considérant les inondations non pas comme de simples débordements de cours d'eau mais comme une atteinte potentiellement très forte au développement, à la compétitivité et à l'attractivité des territoires qu'elles touchent directement ou impactent indirectement ;
- ü Changer notre approche, en se dotant, comme l'ont déjà fait plusieurs pays européens, non pas d'une simple politique, mais bien d'une stratégie nationale dont l'envergure et les objectifs seront ajustés à la très forte ampleur des effets négatifs que l'inondation peut avoir sur notre développement économique ;
- ü Changer notre gouvernance, en impliquant et en responsabilisant chaque acteur de la vie et de l'aménagement du territoire dans la prévention et la gestion des risques liés à l'inondation.

C'est dans ce sens que nous vous avons adressé un commentaire des propositions du Meeddat et la base d'une position commune que nous pourrions arrêter ensemble aujourd'hui.

Je voudrais maintenant vous laisser la parole, car je pense qu'avant de débattre de la prévention des inondations, il est utile que chacune de nos associations puisse présenter rapidement comment aujourd'hui elle gère ce risque naturel dans leur action et comment leurs membres perçoivent cette thématique.

A la suite de ce tour de table, je serai dans l'obligation de vous quitter pour rejoindre la commission du Sénat où je siégerai cet après-midi ; Daniel Malkovich prendra mon relais et l'équipe du CEPRI vous présentera en détail les propositions que le conseil d'administration a validées ce matin même.

Je demande à chacun d'entre vous de transmettre à son président, ma volonté d'accompagner chacune de vos associations sur ce thème difficile.